

SERVICE RESTAURATION ELEVES LYCÉE 2023-2024 À TITRE INDICATIF

	Dates	Prix (1)	Modifications possibles
1^{er} trimestre	1 ^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023	185.00 € DP 4 jours <u>sans le mercredi</u> 216.75 € DP 5 jours 574.80 € interne 4 nuits (2) 621.52 € interne 5 nuits (2)	Changement de régime avant le 31/12/23 pour le 2 ^{ème} trimestre, par demande écrite du responsable légal qui paie les frais scolaires.
2^{ème} trimestre	1 ^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024	135.96 € DP 4 jours <u>sans le mercredi</u> 158.95 € DP 5 jours 421.52 € interne 4 nuits (2) 455.77 € interne 5 nuits (2)	Changement de régime avant le 31/03/24 pour le 3 ^{ème} trimestre, par demande écrite du responsable légal qui paie les frais scolaires.
3^{ème} trimestre	1 ^{er} avril 2024 au 5 juillet 2024	123.60 € DP 4 jours <u>sans le mercredi</u> 145.27 € DP 5 jours 384.53 € interne 4 nuits (2) 414.34 € interne 5 nuits (2)	
Repas au ticket pour les externes	Achat des tickets à l'intendance avant le passage au self. Le lycée ne fait pas de crédit d'avance.	S'achètent par lot de 10 repas soit 39.10 € (3.91 le repas) Merci de porter l'appoint si vous payez en espèces.	
Remises d'ordre sous conditions rappel	Pour raisons médicales (minimum 1 semaine) avec certificat médical.	Pour la pratique d'un jeûne prolongé lié aux usages d'un culte.	Une demande de remise d'ordre écrite doit être adressée par le responsable légal qui paie les frais scolaires.

(1) Les prix sont fixés par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine; ils sont susceptibles d'évoluer pour le deuxième et troisième trimestre 2023/2024.

(2) L'internat est au Lycée Saint Louis de Bordeaux.
Les places sont limitées. Les demandes sont à faire auprès des CPE du Lycée Condorcet.

Les factures sont adressées aux familles par email en octobre, février et mai. Elles peuvent être réglées en espèces, en chèque, par carte bancaire ou par virement.
A réception, les familles peuvent contacter le secrétariat d'intendance pour mettre en place un paiement échelonné.
Le lycée ne pratique pas le prélèvement automatique sur les factures de demi-pension.

LE QR CODE DÉJÀ ATTRIBUÉ RESTE VALABLE TOUTE LA SCOLARITE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous reporter au Règlement Intérieur de l'établissement, Annexe 3 disponible sur le site du lycée (rubrique Restauration Scolaire).